Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260605-101_06_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Le cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Sophie GUENO donne procuration à Géraldine LE LAY, Tifenn BESSON donne procuration à Tiphany PASTOL, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Rozenn JOUAN

101. VOIRIE : RUE DE LA GARE ET RUE DE QUINTIN – POSE D'UN ENDUIT

Présentation :

Considérant que la rue de la Gare et la rue de Quintin sont des routes départementales, et de ce fait le Conseil Départemental, autorité gestionnaire du domaine public routier de ces voies doit en assurer l'entretien,

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement dans les années à venir et doit au préalable refaire son réseau d'eau pluviale,

Considérant les échanges avec l'Agence Technique Départementale (ATD) de Guingamp sur la possibilité de réaliser un Enduit Superficiel d'Usure (ESU) sur cette route avant la décision de la commune d'aménager cette section,

Considérant que les ESU sont des couches de roulement réalisées en place et destinées à la construction et à l'entretien des chaussées,

Considérant la visite sur site du 11 mars 2026 avec la commune, l'ATD et le Centre Technique Départemental en charge de la réalisation de ces travaux et les explications sur cette technique d'entretien,

Considérant que l'emploi des ESU vise tout particulièrement deux objectifs :

- Apporter une étanchéité a la chaussée, au travers du film continu de liant répandu a sa surface,
- Apporter de l'adhérence a la chaussée, au travers de la forte macro-texture générée par ce type de revêtement et de la micro-texture des gravillons,

Considérant que ces travaux peuvent créer des nuisances :

- Blocage de la route le temps des travaux
- Nuisances sonores
- Projection de gravillons malgré le balayage de la voie

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260605-101_06_2026-DE

- De valider auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor la proposition de réaliser un enduit superficiel d'usure sur la D7 rue de la Gare et rue de Quintin en agglomération
- D'Informer la population de la réalisation de ces travaux,
- D'Autoriser Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La secrétaire,

Rozenn JOUAN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT
CÔTES D'ARMOR

Le Maire,

Olivier Boissière